



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB, KABVS - 14.08.2020

Numéro de publication: KK04-0000013834

Canton: VS

Entité de publication:

Offices des poursuites et faillites du district de Sierre, Avenue
du Rothorn 2, 3960 Sierre

Etat de collocation et inventaire BONVIN RENO SARL

Débiteurs:

BONVIN RENO SARL

CHE-115.767.080

Edmond Bille 38

3960 Sierre

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 03.09.2020

Point de contact:

Office des faillites du district de Sierre

Philippe Ballestraz, Préposé

Remarques:

Deuxième dépôt de l'état de collocation à la suite de l'admission tardive d'une production en 1ère classe (art. 251 LP)